

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 12 MARS 2018

OBJET / GAIA

**Budget annexe de
l'assainissement :
transfert des restes
à réaliser**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
5 mars 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 23

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-huit, le douze mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame **Bernadette JOUGLEUX**, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy, M. Roger Barbier, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Eliane Aizpuru, adjointe, M. Vincent Bru, M. Jean-Jacques Lassus, M. Peio Etchelecu, Mme Maryannick Hirigoyen, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Eliane Aizpuru à M. Didier Irastorza, M. Vincent Bru à Mme Bernadette Jougleux, M. Jean-Jacques Lassus à M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Anne-Marie Pontacq, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence Assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Conformément à la réglementation édictée par les articles L 1321-1 à 1321-2 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne la mise à disposition des biens et des contrats nécessaires à l'exercice de la compétence. Lorsqu'ils résultent d'engagements pris ou reçus au titre de la compétence transférée, les restes à réaliser sont également transférés à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, qu'il s'agisse de dépenses engagées non mandatées ou de recettes certaines dont le titre n'a pas été émis.

Ainsi, il convient de transférer les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement.

Aussi :

- VU les articles L 1321-1 et 1321-2 du CGCT,
- VU les résultats de l'exécution de l'exercice 2017 du budget annexe Assainissement validés par le comptable public

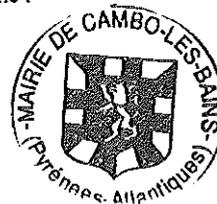
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par **28** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention

- CONSTATE que les restes à réaliser arrêtés au 31 décembre 2017 au Budget du service Assainissement s'élèvent aux montants hors taxes suivants :
 - En dépenses : 1 315 677,11 €
 - En recettes : 0,00 €
- DECIDE de transférer les restes à réaliser du budget du service Assainissement constatés au 31/12/2017 à la Communauté d'Agglomération Pays Basque détaillé comme suit :

Imputation comptable - chapitre/article	Désignation	Nature de l'engagement	Montant engagé H.T.	Montant restant engagé au 31/12/2017 (restes à réaliser) H.T.
Immobilisations corporelles				
21 - 21562	Matériel spécifique d'exploitation (points mesures réseaux)	Devis	28 950,00 €	28 950,00 €
		s/s total 1	28 950,00 €	28 950,00 €
Programme d'assainissement 2017 - phase 1				
23 - 2315	Travaux	Marché public	371 172,00 €	352 613,40 €
23 - 2315	MO	Marché public	19 041,50 €	4 705,48 €
23 - 2315	Prestations topographiques	Devis	2 242,00 €	494,00 €
23 - 2315	Prestations ITV	Devis	4 080,00 €	777,60 €
23 - 2315	SPS	Marché public	840,00 €	840,00 €
23 - 2315	Essais amiante	Marché public	4 060,00 €	4 060,00 €
		s/s total 2	401 435,50 €	363 490,48 €
Programme d'assainissement 2017 - phase 2				
23 - 2315	Travaux	Marché public	106 993,50 €	106 993,50 €
23 - 2315	MO	Marché public	10 500,00 €	6 140,00 €
23 - 2315	Prestations ITV	Devis	6 000,00 €	124,61 €
		s/s total 3	123 493,50 €	113 258,11 €
Programme d'assainissement 2017-2018				
23 - 2315	Travaux	Marché public	725 439,70 €	725 439,70 €
23 - 2315	MO	Marché public	32 764,62 €	13 973,30 €
23 - 2315	Sondages	Devis	4 150,00 €	4 150,00 €
23 - 2315	Prestations ITV	Devis	8 880,00 €	4 360,56 €
		s/s total 4	771 234,32 €	747 923,56 €
Schéma directeur d'assainissement				
23 - 2315	Schéma directeur d'assainissement	Marché public	79 811,96 €	62 054,96 €
		s/s total 5	79 811,96 €	62 054,96 €
		TOTAUX	1 404 925,28 €	1 315 677,11 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



B. Jougleux

Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/03/2018